Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 62 (1917)
Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rage des sanctions nécessaires, et toutes les conditions se trouveront réunies pour nous valoir de meilleurs jours.

* * *

Le projet de revision de la loi d'organisation militaire n'a pas, jusqu'ici, soulevé de bien vives discussions. Le colonel divisionnaire Secretan lui a cependant consacré un article dans la *Gazette de Lausanne*. Après avoir constaté que le défaut de la loi avait été de ne prévoir que deux situations nettement tranchées : ou l'état de paix ou l'état de guerre, il cherche quelle disposition, à côté de celles des articles 206 et 208, il conviendrait d'introduire qui répondrait à l'état mixte de paix ou d'éventualité prolongée de guerre dans lequel nous nous trouvons. Il conclut à une adjonction à l'article 208 : « ....Lorsque la mobilisation se prolonge sans que le péril militaire soit immédiat, le Conseil fédéral donne au général de nouvelles instructions et prend telles autres mesures commandées par les circonstances. »

Une rédaction de ce genre supprimerait, en effet, toute équivoque.

F. F.

INFORMATIONS

SUISSE

Secrétaires d'état-major suisses. — Une société militaire, dont on a jusqu'ici ignoré, ou presque, l'existence dans le public, fêtait les 28 et 29 juillet derniers, à Neuchâtel, son premier jubilé. En toute simplicité, mais avec la solennité due à ce petit évènement, les secrétaires d'état-major suisses, lieutenants et adjudants sous-officiers, jeunes de l'élite, vieux du landsturm, célébraient le 25e anniversaire de fondation de leur société.

Il y a, en effet, vingt-cinq ans que les secrétaires d'état-major scellaient les bases d'une association ayant pour but de resserrer le contact entre eux, de s'unir par de solides liens d'amitié, et de les tenir au courant de tout ce qui pouvait avoir un intérêt

pour eux et être utile à l'armée ainsi qu'à leur grade. L'Association devait stimuler chez eux l'esprit de corps, le goût du service, contribuer dans la mesure du possible au développement de leurs connaissances militaires et, en particulier, de celles nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs de service. Des thèmes, traitant surtout de sujets militaires, étaient mis régulièrement au concours entre les membres et jugés ensuite par des officiers supérieurs. Des conférences devaient être données par des membres au cours de réunions, sur les devoirs des secrétaires d'état-major et, en général, sur tous les problèmes militaires les intéressant. Le programme prévoyait également des tirs au pistolet. Ces bases furent constamment observées et chaque année une bourgade suisse réunissait en une agape amicale le corps des secrétaires d'état-major.

En 1917, malgré les différents services auxquels la mobilisation astreint un grand nombre d'entre eux, les secrétaires d'état-major sont venus de tous les coins de la Suisse à Neuchâtel et dès le samedi soir 28 juillet ont fraternisé à l'Hôtel du Vaisseau où une première séance avait été prévue.

Le dimanche matin 29 juillet, dès 8 heures, les Sociétaires se réunissaient en séance plénière générale annuelle dans la Salle du Grand Conseil, au Château, mise aimablement à leur disposition par le Gouvernement neuchâtelois. Le lieutenant Bosshardt (Zurich), secrétaire du général, entouré des lieutenants Scherrer (Berne) et Maron (Berne), membres du Comité, occupaient le siège présidentiel.

Cette assemblée avait une importance spéciale. Elle devait décider de l'existence même de la Société, car, à la suite du mécontentement manifesté par quelques membres sur le peu de succès obtenu auprès des Autorités fédérales par les démarches du Comité, ce dernier posait la question ferme : « Notre groupement a-t-il une raison d'être ou non ? » Le Comité exposa dans tous ses détails la situation, ses démarches, leur peu de succès auprès de nos hautes autorités fédérales et, finalement, l'on vota. Le moment était émotionnant, le nombre des bulletins acceptant la dissolution étant assez grand ; mais le résultat fut négatif à la grande joie des vétérans, de ceux qui ont toujours vu dans notre société le lien qui unit les camarades disséminés un peu partout dans les états-majors, et des jeunes qui veulent suivre leur trace. L'Assemblée manifesta par acclamation sa confiance au Comité et ainsi disparut, en plein jubilé, le nuage qui avait obscurci un instant l'horizon.

Quelles sont ces revendications qui tiennent tant de place dans les préoccupations de nos secrétaires d'état-major ? Il serait trop long de les énumérer dans leur détail, et nous ne ferons que les mentionner.

Le corps des secrétaires d'état-major est le seul dans toute l'armée suisse où la carrière militaire est arrêtée net au grade « suprême » de lieutenant. Le secrétaire est d'abord adjudant sous-officier puis, s'il est reconnu apte à devenir officier, il est promu, après au moins quatre ans de grade, lieutenant. Là s'arrête son avancement, il ne pourra espérer plus. Et l'on voit dans les états-majors des lieutenants-secrétaires d'état-major aux cheveux grisonnants, alors que dans ces mêmes états-majors des officiers automobilistes, des officiers de la poste de campagne, etc...., beaucoup plus jeunes ont deux galons sur leur casquette. D'autre part, certains Etats-Majors ont plusieurs lieutenants-secrétaires ; l'un d'entre eux fonctionne comme chef de Chancellerie, sans être pour cela plus gradé que ses autres camarades. C'est pour remédier à cet état anormal des choses que les secrétaires d'état-major insistent pour que les autorités militaires fédérales leur permettent d'être promus au *grade de Ier lieutenant.* Les commandants de division et de corps d'armée, de leur côté, soutiennent pleinement cette revendication et c'est le commandant de l'armée qui avait lui-même proposé au Département militaire de l'accepter.

L'association espère que les Chambres fédérales prendront, lors de la session de septembre, en considération ces revendications. Elles contribueront ainsi à encourager toujours plus les secrétaires d'état-major dans l'accomplissement avec entrain de leurs devoirs militaires.

L'assemblée du jubilé a, en fin de séance, entendu une très intéressante communication du 1er-lieut. de carabiniers Erdin (Lys), un ancien camarade, sur l'activité de la société depuis sa fondation ; le lieut. Huber (Genève), que l'on pourrait appeler le père des secrétaires d'état-major, a engagé ses collègues à orienter la société vers une nouvelle activité qui lui permettra d'étendre sa tâche.

A 11 h. 30, les secrétaires d'état-major allèrent déposer une couronne aux couleurs fédérales au pied du monument de la République neuchâteloise. A cette occasion, le lieut. Bosshardt adressa quelques paroles de reconnaissance aux autorités du gouvernement de Neuchâtel.

A midi, un banquet lestement expédié réunissait les sociétaires à l'hôtel du Soleil. On remarquait à la place d'honneur le lieut. de

landsturm Barbey, dont l'uniforme aux parements de velours voisinait avec la tenue de campagne gris-vert des jeunes. Le lieut. Barbey fonctionnant comme major de table, apporta le salut des membres du gouvernement et de la ville de Neuchâtel.

Après midi, une promenade sur le lac de Neuchâtel et une réception au Landeron furent les derniers actes de la réunion.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de douze jours (23 juillet-3 août 1914), par JOSEPH REINACH. Origines diplomatiques de la guerre de 1914-1917. — Un fort vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. Paris, 1917. Félix Alcan, édit. Prix : 12 fr.

M. Joseph Reinach a été un des écrivains les plus féconds de la guerre européenne et parmi les plus intéressants. Ses articles quotidiens du *Figaro*, les *Commentaires de Polybe*, remplissent aujourd'hui neuf volumes. En 1916, il a publié, comme on sait, un petit volume de vulgarisation : *La guerre sur le front d'occident*, qui est un des résumés d'ensemble les plus clairs qui aient paru jusqu'ici des premiers mois d'opérations en occident, jugés du point de vue français. Aujourd'hui, son Histoire de douze jours apporte à l'étude de la guerre une nouvelle contribution, la plus utile de toutes.

Pourquoi la plus utile ? Parce qu'elle est exclusivement documentaire, donc positive et fondée sur le roc. Ces documents fixent les origines diplomatiques de la lutte pendant les douze journées décisives qui ont séparé l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie de la déclaration de guerre de l'Empire allemand à la France. C'est non seulement l'histoire des faits qui ont conduit effectivement et directement aux hostilités, mais la démonstration de la volonté des gouvernements des Empires centraux, et plus particulièrement de l'Empire allemand qui tenait la barre du gouvernail, de laisser la guerre suivre son cours si la diplomatie ne réalisait pas leurs fins dans la paix. En d'autres termes, ce sont déjà des actes de guerre dont les documents recueillis et coordonnés par M. Reinach donnent le tableau, une guerre pour la guerre, contre les tentatives de maintenir la paix des gouvernements de l'Entente.

Les documents sont ceux des livres de toutes couleurs publiés en 1914 et 1915 par les Etats belligérants. Mais, au lieu de les collectionner par Etats, l'ouvrage les dispose dans leur ordre chronologique, de telle façon que chaque question soulevée apparaît comme encadrée dans le débat qu'elle a provoqué. Nous assistons aux conversations quotidiennes des diplomates, savoir celles entre diplomates des Etats associés se communiquant leurs informations, leurs impressions et les solutions à adopter, et les conversations entre diplomates des Etats opposés qui fixent les attitudes réciproques de leurs gouvernements. On obtient ainsi une image